



TROPHEE HOOSIER CFM 2025 REGLEMENT SPORTIF

ADDITIF N°1 au Règlement Sportif du Trophée Hoosier CFM 2025



ARTICLE 5 – CLASSEMENT DU TROPHEE HOOSIER CFM 2025

5.1. Attribution des points de classements.

Le classement du "TROPHEE HOOSIER CFM 2025" s'effectue par une attribution de points, pour chacun des lots (A, B et C) et selon le calendrier ci-dessous :

1. 05/04 - 06/04/2025	BAGNOLS - SABRAN
2. 12/04 - 13/04/2025	SAINT JEAN DU GARD - COL SAINT-PIERRE
3. 26/04 - 27/04/2025	ABRESCHVILLER - SAINT-QUIRIN
4. 24/05 - 25/05/2025	POMMERAYE
5. 31/05 - 01/06/2025	SAINT-GOUËNO
6. 14/06 - 15/06/2025	MARCHAMPT EN BEAUJOLAIS
7. 28/06 - 29/06/2025	VUILLAFANS - ECHEVANNES
8. 19/07 - 20/07/2025	DUNIERES AUVERGNE
9. 09/08 - 10/08/2025	MONT-DORE - CHAMBON SUR LAC
10. 30/08 - 31/08/2025	TURCKHEIM - 3 EPIS
11. 13/09 - 13/09/2025	LIMONEST - MONT-VERDUN

Lot A – Points de participation :

Des points de participation sont attribués à chaque épreuve sur laquelle le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

- 2 points par épreuve - jusqu'à la 6^{ème} épreuve
- 1 point par épreuve - à partir de la 7^{ème} épreuve

Lot B – Points de performance :

Des points de performance sont attribués sur chaque épreuve, selon le classement décroissant du "**Meilleur Écart en Course**" (MEC) qui s'obtient en calculant l'écart de temps réalisé entre les deux meilleures montées de course pour chaque pilote.

MEC	POINTS
1 ^{er}	15
2 ^{ème}	12
3 ^{ème}	10
4 ^{ème}	8
5 ^{ème}	6

6 ^{ème}	5
7 ^{ème}	4
8 ^{ème}	3
9 ^{ème}	2
10 ^{ème}	1

Lorsqu'un pilote n'effectue, sur une épreuve, qu'une seule montée de course, un temps forfaitaire de 5 minutes (5'00"000) lui sera attribué en tant que meilleur temps réalisé pour sa deuxième montée de course.

Lot C – Points bonus de classement de Classe ou de Groupe :

Des points bonus, liés au classement final dans la **classe** (pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne 2025) et au classement final dans le **groupe** (pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne Vhc 2025) sont attribués à l'issue de chaque épreuve selon le barème suivant :

- 6 points : au premier
- 4 points : au deuxième
- 2 points : au troisième

5.2 Classement Final

Le classement final du "TROPHEE HOOSIER CFM 2025" sera établi en retenant, pour chaque pilote, la totalité de ses résultats. Sera déclaré vainqueur du "TROPHEE HOOSIER CFM 2025", le pilote totalisant le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du "TROPHEE HOOSIER CFM 2025".

Les ex-æquo éventuels seront départagés successivement par :

1. Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote a marqué 6 points de bonus de classement
2. Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote a marqué 4 points de bonus de classement
3. Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote a marqué 2 points de bonus de classement

5.3 Dotation Finale

La dotation finale sera répartie de la manière suivante :

- Au vainqueur du "TROPHEE HOOSIER CFM 2025" : 4 pneumatiques
+
Un engagement au CFM 2026
- Au 2^{ème} : 4 pneumatiques
- Au 3^{ème} : 4 pneumatiques
- Du 4^{ème} au 10^{ème} : 2 pneumatiques